



Bulletins de salaire : copie à revoir

Madame le Recteur,

Au fil des années, le mode d'acheminement des bulletins de salaire s'est largement dégradé. La nouvelle modalité que vous avez fixée nous apparaît **non conforme** à la réglementation, mais aussi **irrespectueuse**, source de difficultés et de **travail supplémentaire** pour les directeurs (-rices) :

- Nos traitements étant mensualisés, il devrait en être de même des bulletins de paie. L'envoi trimestriel pose des difficultés dans nos démarches administratives.
- Les bulletins parviennent à l'école, en vrac, dans une grande enveloppe kraft. Cette modalité oblige les directeurs à les trier, à réacheminer ceux des remplaçants et ceux des collègues absents.
- En plus du salaire, un bulletin contient aussi des informations sur la situation familiale, les enfants à charge et les allocations. Un minimum de discrétion doit être assuré. .

Lors du 1^{er} envoi en vrac (février), plusieurs syndicats vous ont alertée : démarche vers le DASEN de la Manche et celui du Calvados (responsable de la plate-forme académique SIGED).

En lieu et place d'une réponse et d'une volonté de rechercher une solution, nous n'avons reçu qu'une longue et cynique leçon de morale sur le développement durable :

"Cet envoi groupé relève de la démarche éco-citoyenne relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable ... c'est la volonté d'inscrire pleinement l'académie de Caen dans ce dispositif qui a conduit à généraliser l'envoi dans les écoles, à charge pour les directeurs de remettre en mains propres, les bulletins.... Je ne doute pas, que vous souscrivez, pour votre part, aux objectifs du développement durable ..." (lettre du DASEN14, le 11 avril 2012).

Respect de la "confidentialité", respect des délais (envoi mensuel), prise en compte de situations particulières (collègues qui n'exercent pas dans leur école de rattachement) ne sont pas des éléments qui agissent contre le développement durable ; il s'agit au contraire de critères qui témoignent de la qualité des rapports qu'une administration entretient avec ses personnels.

Les personnels soussignés vous demandent, Madame le Recteur, de revoir les modalités de transmission des bulletins de salaire des professeurs des écoles.

Nom — Prénom	École – Ville	Signature